

**OBJET ASSURANCES DE LA VILLE (DOMMAGES AUX BIENS)**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

La police d'assurances garantissant les éventuels dommages au patrimoine immobilier de la Ville est arrivée à expiration le 31 décembre 2012.

Le marché est évalué à 4 000 000,00 € HT et doit donc faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres, conformément à l'article 26-I du Code des Marchés Publics.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- durée : une année, renouvelable quatre fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 800 000,00 € HT/an sur cinq ans ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 616 ;

2° de m'autoriser à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

3° de m'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget, et à signer tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13226-1-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET ASSURANCES DE LA VILLE (DOMMAGES AUX BIENS)**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 13/2-26 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve le projet de marché d'assurances de la Ville garantissant les éventuels dommages principalement au patrimoine immobilier.

**ARTICLE 2** Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé d'un lot thématique
- durée : une année, renouvelable quatre fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 800 000,00 € HT/an sur cinq ans ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 616.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4** Autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget, et à signer tous actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13226-2-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013

  
Gilbert ANNETTE